



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-187

Déposé le : 19.11.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Détention de chevaux en zone agricole : quelle mouche pique donc l'aménagement du territoire ?

Le 23 mars 2013, les Chambres fédérales ont adopté des modifications de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) visant à donner plus de possibilité aux gens de chevaux de les détenir dans des installations adéquates. Ceci faisait suite à l'initiative de Christophe Darbellay, conseiller national PDC, intitulée "Garde de chevaux en zone agricole" qui demandait de lever les dispositions qui limitent trop strictement - ou empêchent - de détenir des chevaux de sport ou de loisir en zone agricole.

La Confédération a mis en consultation, **jusqu'au 30 novembre 2013**, auprès des cantons, une ordonnance (OAT-R) laquelle, dans ses articles 34b et 42b, restreint drastiquement toutes les ouvertures adoptées par les Chambres fédérales pour les détenteurs de chevaux, agriculteurs ou non agriculteurs. Les petits agriculteurs et les privés ne pourront détenir plus que 2 chevaux au maximum. Or, 85 % des chevaux (100'000 têtes en Suisse) sont détenus par des agriculteurs - pour qui il s'agit d'un revenu accessoire important -, les 15% restant se trouvant dans des centres équestres et chez des détenteurs privés. Il convient de rappeler que, s'il est effectivement nécessaire de protéger les surfaces cultivables, les chevaux ne représentent qu'une part infime de l'utilisation des terres arables (par exemple, moins de 0.5% pour le canton d'Argovie en 2012). En conséquence, quelques 30'000 chevaux n'auront plus leur place en zone agricole, à l'exception des grandes entreprises agricoles, et devront peut-être être abattus, soit des dizaine de milliers de postes de travail, directs et indirects, passés à la trappe.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Un groupe Facebook "Sauvegardons la filière équine suisse" a été créé tout récemment pour dénoncer cette mainmise des fonctionnaires sur la volonté des parlementaires. Il a déjà réuni plus de 5'500 membres et lancé une pétition. Les médias se sont emparés de l'affaire.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous dire

- s'il a pris toute la mesure de ces deux articles "cachés" dans une ordonnance plus générale, des conséquences dramatiques pour bon nombre de détenteurs d'équidés, paysans ou non, et des retombées socio-économiques ?
- en quels termes il entend répondre à la consultation qui court jusqu'au 30 novembre prochain, considérant notamment que tant le législatif que l'exécutif vaudois se sont exprimés avec détermination pour le maintien du Haras national d'Avenches et ses tâches liées à l'élevage chevalin (initiative législative Rey Marion, 10-INI-035 et ses suites)
- Le Conseil d'Etat est-il conscient que la Loi fédérale sur la protection des animaux exige des détenteurs d'équidés toutes sortes d'installations pour leur bien-être et que, parallèlement, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire restreint aux mêmes détenteurs la possibilité de construire lesdites installations ?
- D'une manière générale, le Conseil d'Etat soutient-il l'élevage de chevaux en zone agricole, qu'ils soient détenus par des entreprises agricoles ou des exploitations agricoles (moins de 1 UMOS) ou considère-t-il, à l'instar de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), que ces animaux doivent prendre place dans la zone à construire ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



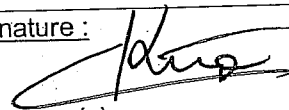
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Kunze Christian

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} octobre 2013

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Artinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Grognoz Frédéric
Brélaz Daniel	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Butera Sonya	Divorne Didier	Induni Valérie
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Calpini Christa	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Capt Gloria	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Chapalay Albert	Durussel José	Junglaus Delarze Suzanne

Liste des députés signataires – état au 1^{er} octobre 2013

Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kernen Olivier	Oran Marc	Schobinger Bastien
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Payot François	Schwab Claude
Lachat Patricia	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Marion Axel	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michèle	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre	Züger Eric